



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE ARIEGEOISE DE L'O.C.C.E.

Association loi 1901

Siège social : 18 bis Allées de Vilotte
09000 FOIX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2021

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE ARIEGEOISE DE L'O.C.C.E.

Association loi 1901
Siège social : 18 bis Allées de Vilotte
09000 FOIX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale Ariégeoise de l'O.C.C.E. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2. Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels concernant les méthodes comptables appliquées d'une part, par le siège départemental, d'autre part, par les coopératives scolaires et foyers coopératifs et enfin, les retraitements d'agrégation.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les disponibilités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 19 janvier 2022

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'ARIEGE

ACTIF	31.08.2021			31.08.2020	PASSIF	31.08.2021	31.08.2020
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	111 702	102 784
Terrains					Report à nouveau	775 324	610 096
Constructions					Résultat de l'association	129 888	174 146
Installations et matériels d'activités	898	898			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	4 368	3 238	1 130	15	Total	1 016 914	887 026
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds dédiés	5 000	5 000
Autres immobilisations financières	250		250	250	Provisions pour risques	18 600	
Total	5 516	4 136	1 380	265	Provisions pour charges		4 728
					Total	23 600	9 728
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	60		60		Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	6 983		6 983	1 790	Emprunts et dettes assimilées		24
Comptes courants OCCE				4 754	Fournisseurs	4 208	7 611
Autres créances (dont erreurs débitrices)				4 083	Dettes fiscales et sociales	1 245	5 951
Trésorerie	1 042 970		1 042 970	898 187	Comptes courants OCCE	4 743	
Charges constatées d'avance				2 158	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	684	898
Total	1 050 013		1 050 013	910 973	Produits constatés d'avance		
					Total	10 879	14 484
TOTAL	1 055 529	4 136	1 051 393	911 238	TOTAL	1 051 393	911 238

OCCE DE L'ARIEGE

	2020/2021	2019/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	109 206	134 485
Ventes de produits	246 398	229 130
Prestations de service et animations	69 367	173 024
Subventions d'exploitation	291 232	170 011
Dons et Mécénat		
Contributions financières	86 375	84 062
Autres produits	3 440	142 984
Reprises sur dépréciations et provisions	4 728	
Utilisations des fonds dédiés		
Total	810 747	933 695
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	149 235	117 566
Variation des stocks de fournitures à céder	-60	
Autres achats et charges externes	477 966	511 746
Aides financières	1 300	7 491
Impôts et taxes	1 208	1 414
Salaires	9 051	17 125
Charges sociales	3 474	6 871
Cotisations reversées	15 094	15 145
Autres charges	314	66 908
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	20 003	16 053
Dotations aux dépréciations et provisions		997
Report en fonds dédiés		
Total	677 585	761 315
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	133 162	172 380
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	4 364	4 544
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	4 364	4 544
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	4 364	4 544
RESULTAT COURANT (I + II)	137 526	176 923
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	31 776	31 306
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	31 776	31 306
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	20 814	34 083
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions	18 600	
Total	39 414	34 083
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-7 638	-2 778
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	129 888	174 146
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	76 148	78 293
Total	76 148	78 293
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	76 148	78 293
Total	76 148	78 293

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE L'ARIEGE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2021. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	1 051 393,13 €	911 238,01 €
Résultat de l'exercice :	129 887,85 €	174 145,93 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	166	165
dont coopératives et foyers agrégés :	166	165
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	12 185	13 142
Heures de bénévolat du siège départemental	800	655
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	1 969	2 192
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	2	2 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	76 148 €	78 293 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire intervenue au cours de l'exercice a entraîné une baisse des recettes des coopératives et une diminution encore plus importante de ses dépenses notamment pédagogiques, du fait que nombre d'activités n'ont pas pu avoir lieu.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE L'ARIEGE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	129 887,85	}	dont -4 920,68 pour le siège départemental dont 134 808,53 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	0,00	}	dont 0,00 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	683,50	}	dont 683,50 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	1 042 970,11	}	dont 132 837,98 pour le siège départemental dont 910 132,13 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			5 482,72 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations			
amortissements et gros	20 002,77	}	dont 225,24 pour le siège correspondant aux amortissements dont 19 777,53 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
équipement :			
soit en moyenne environ			119,14 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	846 887,76	}	dont 80 710,73 pour le siège départemental dont 766 177,03 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 615,52 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	716 999,91	}	dont 85 631,41 pour le siège départemental dont 631 368,50 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 803,42 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			812,10 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale	1,0	
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,4	0,6
Total	1,4	1,6

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	165	158
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	99%	96%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	166	149
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	144	144
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	1	4
Participants aux séances de formation (estimation)	10	30

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE L'ARIEGE

ACTIF	31.08.2021			31.08.2020	PASSIF	31.08.2021	31.08.2020
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	111 702	102 784
Terrains					Résultat du siege de l'association	-4 921	8 919
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	898	898			Total	106 782	111 702
Autres immobilisations corporelles	4 368	3 238	1 130	15	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	5 000	5 000
Prêts OCCE					Provisions pour risques	18 600	
Autres immobilisations financières	250		250	250	Provisions pour charges		4 728
Total	5 516	4 136	1 380	265	Total	23 600	9 728
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	60		60		Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	6 983		6 983	1 790	Emprunts et dettes assimilées		24
Comptes courants OCCE				4 754	Fournisseurs	4 208	7 611
Autres créances				4 083	Dettes fiscales et sociales	1 245	5 951
Trésorerie	132 838		132 838	122 863	Comptes courants OCCE	4 743	
Charges constatées d'avance				2 158	Autres dettes	684	898
Total	139 881		139 881	135 649	Produits constatés d'avance		
					Total	10 879	14 484
TOTAL	145 397	4 136	141 261	135 914	TOTAL	141 261	135 914

OCCE DE L'ARIEGE

	2020/2021	2019/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	26 868	28 869
Ventes de produits	2 234	1 009
Prestations de service et animations	19 416	20 533
Subventions d'exploitation	4 900	23 641
Dons et Mécénat		
Contributions financières	14 610	16 940
Autres produits	3 440	3 390
Reprises sur dépréciations et provisions	4 728	
Utilisations des fonds dédiés		
Total	76 197	94 382
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	2 814	765
Variation des stocks de fournitures à céder	-60	
Autres achats et charges externes	32 543	39 705
Aides financières	1 300	7 491
Impôts et taxes	1 208	1 414
Salaires	9 051	17 125
Charges sociales	3 474	6 871
Cotisations reversées	14 432	15 145
Autres charges	314	436
Dotations aux amortissements	225	75
Dotations aux dépréciations et provisions		997
Reports en fonds dédiés		
Total	65 301	90 023
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	10 896	4 358
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	4 364	4 533
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	4 364	4 533
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	4 364	4 533
RESULTAT COURANT (I + II)	15 260	8 891
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	150	242
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	150	242
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 730	214
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions	18 600	
Total	20 330	214
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-20 180	28
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-4 921	8 919
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	22 000	18 013
Total	22 000	18 013
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	22 000	18 013
Total	22 000	18 013

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2021, qui dégage un déficit de 4 920,68 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	898,10			898,10
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	2 355,89	1 339,97		3 695,86
Mobilier de bureau	671,67			671,67
Immobilisations en cours				
Total	3 925,66	1 339,97		5 265,63

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Ordinateur portable Acer	839,99
Ordinateur compta	499,98

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	898,10			898,10
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	2 355,90	209,94		2 565,84
Mobilier de bureau	20%	656,37	15,30		671,67
Total		3 910,37	225,24		4 135,61

2. Immobilisations financières

Dépôt et cautionnements versés (caution locaux PEP) 250,00

3. Stocks

Marchandises 60,00

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	6 983,00		6 983,00
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	6 983,00		6 983,00

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

6. Autres créances

Néant

7. Trésorerie

Banque Populaire du Sud	55 896,02
Livret A BP	75 015,62
Intérêts sur Mutualisation à recevoir	<u>926,34</u>
	132 837,98

8. Charges constatées d'avance

Néant

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Territoires Educatifs	1 000,00			1 000,00
Mairie de Pamiers	4 000,00			4 000,00
Total	5 000,00			5 000,00

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Prud'homme		18 600,00		18 600,00
Provisions pour risques		18 600,00		18 600,00
Engagement de retraite du personnel (1)	4 728,42		4 728,42	
Provisions pour charges	4 728,42		4 728,42	
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	4 728,42	18 600,00	4 728,42	18 600,00

Dotations / reprises d'exploitation	
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	18 600,00
Total	18 600,00

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet _____

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

Fournisseurs	1 388,10
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>2 820,00</u>
	4 208,10

6. Dettes fiscales et sociales

Prélèvement à la source	12,87
-------------------------	-------

Uniformation	105,93
Impôt sur les produits financiers	<u>1 126,04</u>
	1 244,84

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Fédération	4 088,50
Occitanie	<u>654,50</u>
	4 743,00

8. Autres dettes

Coopératives créditrices	683,50
--------------------------	---------------

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	12 185	13 142
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,13 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,03 €	1,01 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	26 685,15	28 123,88
Cotisations versées à la Fédération	14 134,60	14 850,46
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	14 134,60	14 850,46

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	1 300,00	6 300,00
Subventions conseil régional		5 491,00
Subventions conseil départemental	3 200,00	3 500,00
Subventions communes		4 400,00
Autres subventions	400,00	3 950,00
Total	4 900,00	23 641,00
Dont versées aux coopératives	1 300,00	7 191,00

3. Contributions financières

Aides Fédération OCCE : Emploi	11 745,36
Aides Fédération OCCE : CAC, CNEA...	<u>2 864,40</u>
	14 609,76

4. Aides financières

Aides financières octroyées aux coops	0,00
Subventions reversées aux coops	<u>1 300,00</u>
	1 300,00

5. Produits exceptionnels

Produits sur opérations de gestion	149,58
------------------------------------	---------------

6. Charges exceptionnelles

Autres charges exceptionnelles	1 380,00
Charges sur exercices antérieurs	<u>350,00</u>
	1 730,00

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Néant

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par l'Inspection Académique, d'un personnel à temps plein

b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 800 heures de travail valorisées à 22 000 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

• **Banque Populaire du Sud :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire du Sud (convention du 28/09/2011).

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	144	144
Solde total des comptes mutualisés au 31/08		
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	4 096,53	4 532,76
Montant des impôts dus par l'AD	983,04	1 088,00
Montant des intérêts acquis nets après impôts	3 113,49	3 444,76
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%